



Commission Santé Sécurité Condition de Travail – Covid 19

DASSAULT
AVIATION

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

22 février 2021

Mercredi 17 février se tenait la 27^{ème} réunion de CSSCT consacrée à la crise sanitaire. L'occasion de vous présenter, depuis le 15 Avril 2020 (date de la 1^{ère} réunion Covid) l'engagement de vos membres* dans cette instance qui veille à votre santé face à la pandémie :

	CGT (x5 membres)	CFDT (x2 membres)
Assiduité aux réunions	26%	76%

* Rappelons que la CSSCT est composée de 7 élu(e)s du CSE. Ils ont tous été candidats et ont été élus pour faire partie de cette instance. À ce titre, ils disposent, en plus des 30h de délégation mensuelle, d'un crédit de 15h/mois de délégation spécifique à la CSSCT (30h/mois pour le secrétaire de la CSSCT).

Comme vous pouvez le constater, si cette instance fonctionne, c'est grâce à l'implication des élus CFDT. Mais elle pourrait mieux fonctionner. Et face à une pandémie qui ne faiblit pas, cela est préjudiciable pour votre santé et votre sécurité.

LA CFDT :

1^{er} Syndicat de
FRANCE

1^{er} Syndicat des
cadres du privé

C'est pourquoi la CFDT préconise que les élus du CSE procèdent à un renouvellement des membres de la CSSCT pour permettre un meilleur fonctionnement et donc une meilleure protection de tous.

Pour cette 27^{ème} réunion « Spéciale Covid », la CFDT avait demandé la présence de l'inspection du travail. Si la CFDT a formulé cette demande, c'est parce que nous jugeons que la prévention n'est pas suffisamment de mise dans l'établissement. La venue de l'inspection du travail avait donc pour but de nous dire si nous avons raison ou pas.

Après une rapide visite dans différents secteurs de l'usine (accompagnée par la CFDT, le Docteur, et le Responsable RH), nous avons pu constater auprès des salariés que nombres d'entre eux étaient présents sur site faute de matériel.

Certains salariés souhaitent effectivement travailler dans l'usine pour des problématiques de logement ou de mobilier à leur domicile, ce qui s'entend.

Pour d'autres, la présence sur site est faite par dépit. En effet, nombreux sont ceux qui, lors de cette inspection, ont mis en avant le fait qu'ils ne télétravaillaient pas, soit parce qu'on ne leur avait pas fourni de PC, soit parce qu'on ne leur prêtait pas d'écran de taille suffisante pour télétravailler dans de bonnes conditions.

Se faisant, ils étaient finalement contraints de venir sur site.

Pour la CFDT, il n'est pas acceptable que la Direction orchestre la présence sur site de ses salariés, et donc la mise en danger de tous, y compris des familles de chacun, pour un prétendu manque de matériel.

Toutes nos informations
concernant Argenteuil ici :



Après la visite de différents bureaux, la réunion à proprement parler a débuté en salle avec la présence :

- Du Directeur Adjoint,
- De 4 des 7 membres de la CSSCT (×2 CFDT ; ×2 CGT),
- Du responsable RH,
- Du service HSE,

Prêt de matériel :

La CSSCT est revenue sur le fait que, par manque de matériel, les salariés d'atelier étaient contraints de se prêter leurs outils, machines, ou roulantes, notamment entre salariés Dassault et Intérimaires. Il a été rappelé que cela les expose à des risques de contamination si ceux-ci ne sont pas désinfectés.

Par ailleurs, la CFDT rejoint la CGT sur la question des temps de fabrication. En effet, il n'est pas normal que le temps de nettoyage/désinfection ne soit pas pris en compte dans la production des compagnons.

Cela pousse chacun à privilégier la productivité au détriment du respect des consignes sanitaires.

Devant ces informations, l'inspectrice du travail a demandé que la Direction procède à l'achat de matériels et réalise une identification précise des matériels individuels et de ceux qui sont collectifs pour permettre une meilleure désinfection de ces derniers.

Contamination :

Le Docteur nous informe qu'actuellement 5 personnes sont infectées, dont 2 sont en déplacement à Mérignac.

Nous avons également 2 salariés d'Argenteuil qui sont cas "contact". Dont un, là encore, est en déplacement à Mérignac.

Il a été rappelé que 126 personnes sont dites « vulnérables » dans notre établissement (+2 par rapport au dernier décompte).

Ces personnes sont réparties de la façon suivante :

- 19 sont en chômage partiel
- 10 sont en télétravail à 100% (5/5 jours)
- 6 pratiquent le télétravail mixte (avec présence partielle sur site)
- 3 sont en arrêt de travail de longue durée (avant le Covid)
- Enfin, 88 personnes travaillent chaque jour dans l'usine.

Pour la CFDT, il est important que ces 88 personnes disposent toutes d'un bureau individuel, ou de réelles mesures de protection renforcée. Car nous savons que ce n'est pas le cas pour toutes.

Nouvelle évolution du protocole sanitaire

Le service HSE nous a informé d'une nouvelle évolution du protocole sanitaire. Celle-ci concernera l'isolement des "cas contacts". Il est ainsi prévu qu'ils soient gérés de la façon suivante :

7 jours d'isolement → Test PCR →	PCR Négatif → Retour sur site
	PCR Positif → 7 jours d'isolement supplémentaire (<i>passé à 10 jours depuis l'annonce du Ministre de la santé le 18 février</i>)
	PCR Positif à un variant Sud-Africain → 10 jours d'isolement supplémentaire

Travail en équipe alternée :

Il a été rappelé que, bien que contraignante, le travail en équipe alternée (qui avait eu lieu au moment de la réouverture de l'usine) était un bon moyen d'éviter les contaminations.

Cette organisation a pourtant été abandonnée depuis par la Direction. Cette dernière dit qu'elle va réfléchir à la remettre en place... Mais on sent bien qu'il faudra, là encore, qu'elle y soit incitée d'une façon ou d'une autre.

Pour l'inspection du travail, cette organisation fait partie des actions de prévention qui ont été abandonnées par la Direction alors que l'épidémie, elle, ne faiblit pas.

Télétravail :

La CFDT a demandé à avoir un détail, depuis mars 2020, du nombre de télétravailleurs, ainsi que du nombre de jours télétravaillés par semaine.

Ces données devraient être fournies à la fin du mois.

La Direction communique sur le fait, qu'en moyenne, par semaine, le nombre de jours télétravaillés étaient de :

- 118 jours en Novembre 2020
- 140 jours en Décembre 2020
- 119 jours pour le mois de janvier 2021.

.....

Pour conclure, voici les premières recommandations de l'inspection du travail :

1. Identifier les tâches télétravaillables pour chacun de façon à définir le nombre de jours de télétravail possibles par semaine.
2. Transmettre par écrit, aux personnes vulnérables, les préconisations spécifiques les concernant quand elles sont sur site.
3. Identifier les matériels individuels et ceux qui sont partagés pour mieux assurer les désinfections.
4. A la demande de la CFDT, Transmettre à la CSSCT le courrier du 11/02 qu'a envoyé l'inspection du travail à la Direction.

Rappel de l'épidémie en Ile-de-France :

D'après les données fournies par Sante Publique France, on dénombrait, le jour de cette CSSCT :

- 747 personnes en réanimation
- 5 029 personnes hospitalisées.
- Et un total de 14 308 décès.

Analyse CFDT :

Pour la CFDT, faire venir l'inspection du travail aura été bénéfique pour les salariés. La Direction a clairement été rappelée à l'ordre quant à ses obligations de prévention.

L'inspection du travail allait même jusqu'à dire en réunion que "la prévention n'est pas la priorité" dans notre usine.

Toutefois il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain.

Beaucoup de choses ont été faites par la Direction et son service HSE, en collaboration avec la CSSCT (*ceux qui y sont présents en tout cas*).

Rappelons que cela fait maintenant 1 an que ces équipes travaillent en faisant face à une situation inédite et à des protocoles qui évoluent continuellement. S'ils ont été rappelés à leurs obligations, il ne faut pas oublier tout le travail qui a été accompli.

Il est trop facile d'entendre certains membres de la CSSCT faire la morale à la Direction quand l'inspectrice du travail est présente, alors même qu'ils sont régulièrement absents lors de ces commissions, et que leur Organisation Syndicale a plusieurs fois été épinglée pour non-respect des consignes sanitaires.

Suite à cette réunion, l'inspection du travail rédigera un nouveau courrier à l'attention de la Direction. Cette dernière devra y répondre point par point, sans omettre les questions déjà soulevées dans le courrier du 11/02.

Il est regrettable d'avoir dû en venir à cette méthode pour faire avancer les choses. Le dialogue social, quand il fonctionne correctement, permet d'éviter ce genre de situation.

La CFDT espère que, cette fois-ci, la Direction prendra la mesure de l'importance de la crise et privilégiera la protection de la santé de ses salariés plutôt que la santé de sa productivité, la seconde étant intimement liée à la première.